

Parution du Rapport de branche

Le Rapport de branche 2019 sur les données sociales de l'année 2018 et les effectifs au 1^{er} janvier 2019, qui répond à l'obligation légale des branches professionnelles, est paru. Cette nouvelle édition s'appuie sur un échantillon de 172 SSTI, représentant 15 969 personnes physiques, soit 92 % des effectifs de la branche (hors spécialistes BTP).

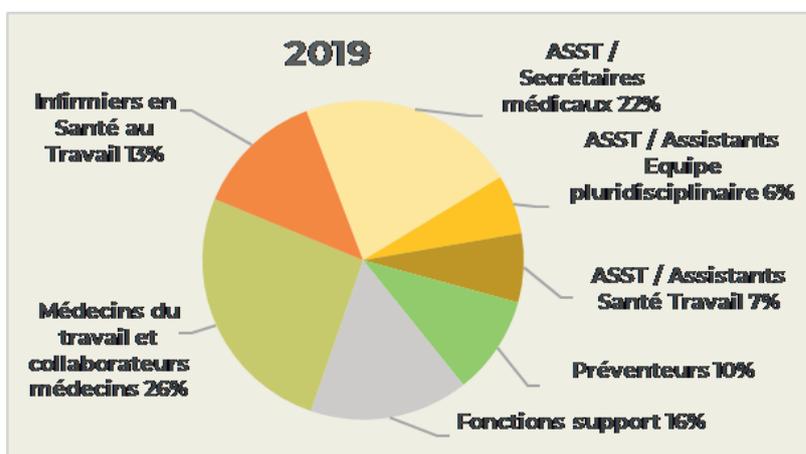
**17 326 personnes
au 1^{er} janvier 2019,
pour 15 713 ETP**

Hors spécialistes du BTP, les effectifs de la branche sont en progression de 1 % par rapport à 2018. Le nombre de médecins s'élève à 4 540 en personnes physiques, au 1^{er} janvier 2019 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 729 en équivalents temps plein. Comme en 2018, les effectifs de

l'ensemble des médecins salariés des SSTI diminuent de 4 % en personnes physiques comme en équivalents temps plein.

Parallèlement, le nombre d'infirmiers en santé au travail poursuit sa progression (+ 16 % en 2019), de même que le nombre de préventeurs (+ 6 %).

Répartition des salariés des SSTI, en personnes physiques, par groupe d'emplois au 1^{er} janvier 2019



Une structure de l'emploi stable

55,3 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus, et les femmes représentent 82 % des effectifs. La part des cadres s'élève à

40 %, le temps partiel concerne 35 % des salariés, et 6 % des contrats sont des CDD.

Pyramide des âges de l'ensemble des salariés en 2018



Ressources :

www.presanse.fr ▶ <https://presanse.qualios.com>

Contact :

Pour toute information, les SSTI peuvent contacter g.bourdel@presanse.fr

6 % de travailleurs handicapés

94 % des SSTI de 20 salariés et plus déclarent employer au moins 1 travailleur handicapé, et les travailleurs handicapés représentent

globalement 6,1 % des effectifs des SSTI de 20 salariés et plus.

Emploi de travailleurs handicapés dans les SSTI de 20 salariés en plus

	2016	2017	2018
% de travailleurs handicapés dans les effectifs (ETP)	5,9%	6,1%	6,1%
% de Services n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	78,9%	84,1%	84,2%

Une masse salariale de l'ordre de 780 millions d'euros en 2018

En 2018, la masse salariale (primes comprises, hors cotisations sociales) des 172 SSTI ayant répondu à l'enquête, et dont les données relatives à la masse salariale ont pu être exploitées, est évaluée à 718 millions d'euros, en progression de 2 % par rapport à

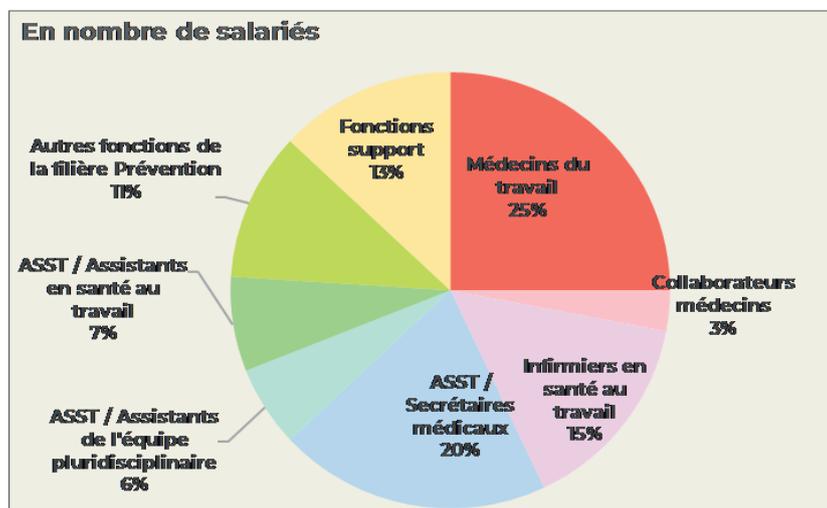
2017. Au niveau de la branche, en extrapolant sur les effectifs moyens de l'ensemble des SSTI, la masse salariale peut être estimée autour de 780 millions d'euros. Les effectifs globaux, en ETP ont, quant à eux, augmenté de 1,7 %.

78 % de salariés bénéficiaires d'une formation en 2018

Avec un effort de formation de 4,7 % de la masse salariale, les SSTI sont nettement au-dessus des obligations légales, quelle que soit leur taille. Les dépenses moyennes de formation professionnelle s'élèvent à 2 106 € par salarié en 2018. 32 % de ces dépenses sont versées aux organismes collecteurs, 33 % sont destinées à la rémunération des bénéficiaires de la formation.

Tous métiers confondus, 78 % des effectifs des SSTI ont bénéficié d'au moins une formation en 2018. Les médecins (médecins du travail et collaborateurs médecins) représentent 28 % des salariés formés et 30 % des heures de formation, sachant qu'ils représentent 26 % des effectifs. ■

Répartition des heures de formation par groupes d'emplois en 2018



Comme chaque année, le rapport complet présente également des résultats détaillés sur la protection sociale (régimes de retraite, prévoyance, couverture santé, absentéisme...), le dialogue social, le bilan des accords de branche, le profil démographique et les rémunérations des principaux groupes d'emploi. Le rapport complet sera prochainement disponible pour les adhérents sur la plateforme Qualios.

Présanse remercie les Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, et encourage l'ensemble des SSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le début de l'année 2020.